

ASSOCIATION COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS

<http://coutumesethistoireenoisans.com/>

INFORMATION :

L'Association COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation de ce document. À ce titre, il est titulaire des droits d'auteur.

Les textes proposés sur le site <http://coutumesethistoireenoisans.com/> ainsi que les téléchargements sont protégés par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

DROITS ET DEVOIRS DES UTILISATEURS

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site ainsi que les téléchargements sont libres excluant toute exploitation commerciale.

La reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies).

La mention « Association Coutumes et Traditions de l'Oisans » doit être indiquée ainsi que le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute reproduction intégrale ou substantielle du contenu de ces documents, par quelque procédé que ce soit doit être fait par une demande écrite et être autorisée par l'association Coutumes et Traditions de l'Oisans.

Ce document est protégé en copie de textes et en impression, vous pouvez faire une demande par [formulaire](#) auprès de l'Association Coutumes et Traditions afin d'obtenir une version libre d'accès.

Coutumes et Traditions de l'Oisans



Académie du Peyrou

Tu sais le mot, le pâtre sait la chose.

NUMÉRO 52 – Mai 2006

<p>Avant 1789, le Mandement d'Oisans comprenait 21 communautés, fort liées entre elles :</p> <p><i>Allemond Auris Besse Bourg d'Oisans Clavans Freynet Gauchoirs Huez La Garde La Grave Livet Mondelent Mizoën Ornon Oz Saint Christophe Vaujany Venosc Villar d'Arène Villar Eymond Villar Reculas</i></p> <p>De leurs rivalités, de leurs solidarités, que reste-t-il?</p>	<p><i>Les Rendez-vous de l'été</i> Les Rendez-vous de l'été</p> <p>Du vendredi 16 au dimanche 18 juin et tout l'été : Exposition : « Le Patrimoine au bord de l'eau »</p> <p>Le 17 juillet et le 4 août : Soirées du Film de Haute Montagne</p> <p>Du samedi 29 juillet au dimanche 6 août : Montagn'Art</p> <p>Le dimanche 6 août : La Fête des Foins</p> <p>Le dimanche 10 septembre : Assemblée Générale et repas convivial</p> <p>Voir détails pages 6 à 8</p>	<p>En 2006, malgré quelques additions, divisions, soustractions :</p> <p><i>Allemont Auris Besse Clavans Huez La Garde La Grave Le Bourg d'Oisans Le Freney Le Mont de Lans Livet et Gavet Mizoën Ornon Oulles Oz Saint-Christophe Vaujany Venosc Villar d'Arène Villard Notre Dame Villard Reculas Villard Reymond</i></p> <p>rivales et solidaires, sont des communes toujours vivantes.</p>
--	--	--

mais d'abord, quelques pages de souvenirs :

Nous, les filles – propos recueillis par Aliette Viard (suite du N° 51)

"...Les jeunes filles travaillaient dans les hôtels.

« J'ai travaillé aux Trois Cols, à l'hôtel. Tous les matins, il fallait porter les petits-déjeuners à l'annexe, aux Arcades. Si on cassait une tasse, le coût en était déduit de notre maigre salaire. »

« J'ai travaillé à l'hôtel au Rivier. J'en ai lavé du linge au lavoir, en plein hiver : des nappes, des serviettes, des draps ! J'en ai porté des bassines d'eau chaude ! »

P. 1 : Les rendez-vous de l'été – P. 2 : "Nous, les filles" (suite) – P. 3 : Souvenirs d'école – La route de la Roche en 1954 – Pp. 4 et 5 : Un Mandrin de l'Oisans - P. 6 : Dotation du Crédit Agricole – Exposition – P. 7 : Soirées du Film de Haute Montagne – P. 8 : Montagn'Art – La Fête des Foins – A.G. 2006 et repas.

Quelques-unes travaillaient à la ganterie à La Pernière. Des lots de gants leur étaient confiés pour l'assemblage.

D'autres ont travaillé à la fabrique de bas à varices à La Fonderie.

D'autres partaient, pour la semaine, travailler à la filature de Bourg d'Oisans.

« Le pont de Sarenne, on l'appelait le Pont des Soupirs, c'était le passage pour aller gagner sa croûte. Une cloche sonnait pour la rentrée des ouvriers. On se mettait en rangs par atelier. Il y avait plusieurs ateliers avec des métiers à tisser. Pour la soie, il y avait une navette simple. Pour le crêpe de Chine, c'était un métier double avec deux navettes qui se croisaient. On était debout toute la journée à surveiller les fils et les navettes. On connaissait des ruses : j'avais un petit banc, facile à cacher. On allait travailler à vélo. On emportait un bidon de soupe pour midi. L'usine fonctionnait grâce à l'énergie de la cascade de Sarenne. S'il n'y avait pas assez d'eau, l'usine s'arrêtait. On avait repos le samedi après-midi et le dimanche. »

"La grande toilette, ce n'était pas tous les jours".

Après une journée de labeur durant laquelle elles avaient beaucoup transpiré, les femmes ne pouvaient pas se réjouir à l'idée de prendre une bonne douche rafraîchissante et réparatrice. Sans doute, se contentaient-elles d'une toilette « pièce par pièce ». Quant aux enfants, ils allaient souvent se laver à la fontaine ou au bassin. Pour le bain, on les mettait dans la lessiveuse.



Le bassin était un lieu de rencontre. Pas de machine à laver bien sûr, mais une brosse, un savon de Marseille et de l'eau chaude apportée dans un seau. Pas de gants de caoutchouc, le froid mordant était la cause de gerçures, d'engelures, de mains gonflées. On attendait le printemps pour faire la grosse lessive de draps, de chemises, car le linge de corps était loin de ressembler à notre lingerie lavée en un tour de main et presque aussitôt séchée.

Les jours de lessive étaient bien occupés.



Il fallait s'occuper du cuvier, chauffer l'eau dans la chaudière. Le linge, déjà frotté, était étalé et empilé dans le cuvier recouvert de cendres et ensuite arrosé d'eau chaude. L'eau qui avait traversé le linge était récupérée par le robinet situé au fond du cuvier. L'opération était renouvelée plusieurs fois afin d'obtenir du linge bien blanc.

« Je crois qu'on a utilisé la lessiveuse après la guerre de 14. »

« Dans l'eau de la lessiveuse, on plaçait un sac en toile épaisse, rempli de cendres. »

« Pour la lessive, on ne gardait que la cendre de fayard; les cendres de noyer et de châtaignier tachaient le linge. »



Que de langes, de drapeaux, les mamans d'alors devaient laver tous les jours puisque les couches jetables n'existaient pas."...

Souvenirs d'école

par Lucienne Cret

Lucienne Cret, 94 ans, nous montre ici que ses souvenirs sont encore vifs.

Comme Roger Canac l'a évoqué dans son livre des "demoiselles au tableau noir", j'ai connu ce temps-là où chaque commune et même chaque hameau avait son école. L'Académie y nommait de jeunes stagiaires pour un an, des filles, toujours, qui venaient souvent de la plaine. Un hiver en montagne ne leur faisait pas peur car l'accueil montagnard les encourageait.



Le plus souvent, c'est dans un de ces petits postes qu'elles passaient le C.A.P. (Certificat d'aptitudes pédagogiques) qui leur permettait d'être titularisées. Cet examen consistait à faire quelques heures de classe devant un jury composé de l'Inspecteur de l'enseignement primaire et de deux directeurs d'école.

C'est à ce titre que j'ai eu, à plusieurs reprises, l'occasion de faire passer ce fameux examen. Heureux souvenirs de ma longue carrière. Quelques-uns ont marqué particulièrement. Je me rappelle celui d'Auris, en 1950, je crois. Auris est un village formé de nombreux hameaux épars sur la montagne et, au centre géographique, l'école et la cure.

Trois habitants, la maîtresse, le curé et sa gouvernante pour le C.A.P. ; le curé, averti, attendait que nous sortions à la fin de l'examen. "Alors ?", m'a-t-il dit ; je l'ai rassuré : "Tout s'est bien passé". Il était heureux, cet homme et, s'approchant de l'inspecteur, il ajouta : "Cette réussite vaut bien un verre de vin blanc que je vous offre de bon cœur". L'inspecteur a refusé, je le regrette encore, c'était le geste d'amitié d'un vieil homme généreux, connu dans tout le village pour son dévouement.

Une autre fois, le C.A.P. se passait dans un hameau de la vallée du Vénéon, hameau desservi seulement par un chemin pentu, rocailleux. Au bout d'une demi-heure de marche, nous arrivons à l'école et là, la jeune maîtresse nous prévient : une voisine de l'école, maman d'élèves, nous invite à manger à midi. Nous avons accepté ce repas simple, si gentiment offert. Notre inspecteur qui n'était pas de la montagne a particulièrement apprécié la tarte aux airelles, fruits qu'il ne connaissait pas. Et comme il remerciait la dame, celle-ci a répondu : "C'est vous que nous remercions, Monsieur, grâce à vous, nous avons l'école à notre porte". Tout cela démontre, une fois de plus, la sincérité de l'accueil montagnard.

Devrais-je ajouter que j'ai eu l'honneur de faire passer le C.A.P. à Roger Canac, dans son petit poste de montagnard, C.A.P. brillant...

Souvenirs (suite)

Cette photo, datée de 1954 (route de la Roche entre La Garde et Auris), nous vient des États-Unis (Rhode Island). Elle a été envoyée à l'adresse d'Aurélien Soustre, au site Internet de La Garde, par Eugène Lessard qui fut alors moniteur de la colonie de vacances "Le Grand Meaulnes".

Notre site Internet

coutumestraditionsoisans.com aura bientôt été consulté par 800 internautes. Y compris une dame de Toronto (Canada) dont les ancêtres huguenots, Delor, ont fui Mizoën en 1686 !



Des souvenirs encore plus anciens
exhumés des grimoires qu'aime pratiquer notre président, **Bernard François.**

UN "MANDRIN" DE L'OISANS

Le 23 septembre 1777, la Cour de Parlement de Dauphiné condamna le sieur Joseph Nicollet¹, de Vaujany, *"à être livré à l'exécuteur de la haute justice pour être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort s'en suive à une potence qui sera à cet effet plantée sur la place du Breuil de cette ville [Grenoble], et attendu que le dit Nicollet est contumax, ordonnons que notre jugement sera exécuté par effigie en un tableau qui sera attaché à la dite potence, l'avons en outre condamné à une amende de dix livres envers le Roy et aux dépens, fraix de procédure et de justice"*.

Comment ce personnage, digne émule de Mandrin, en était-il arrivé à devoir subir cette condamnation criminelle infamante ?

Joseph Nicollet, fils à feu Étienne et à feu Louise Moulin-Comte, avait pourtant un bel avenir devant lui, ayant démontré ses qualités et son intelligence : il était en effet brigadier des Fermes du Roy au poste de Condrieu en Lyonnais. Mais ses mauvais penchants l'avaient déjà conduit sur le banc de l'infamie. Le 27 octobre 1767, il avait fait dresser un procès-verbal pour des mauvais traitements que deux de ses employés et lui-même auraient subi de la part de plusieurs garçons cordonniers, alors qu'ils étaient "sans arme ni bandoulière".

À cette occasion, ces jeunes cordonniers lui auraient volé la somme de 152 livres 8 sols qu'il détenait pour le paiement des appointements des employés de la Brigade. Il s'agissait en réalité d'une fausse accusation, n'ayant



pour but que de se faire payer deux fois ces rémunérations. Le 1^{er} mars 1768, Joseph Nicollet fut donc condamné par le Lieutenant général criminel ordinaire au Châtelet, commissaire du Conseil siégeant à Valence en Dauphiné, jugeant souverainement en dernier ressort dans les procès criminels *"des contrebandiers, faux sauniers, employés infidèles, de ceux qui exercent des excès, rébellions et voyes de fait contre les commis et employés des fermes dans l'exercice et à l'occasion de leurs fonctions"*.

La peine prononcée fut à la hauteur de la gravité des faits. Joseph Nicollet fut condamné *"à faire amende honorable, nu en chemise, la corde au col, tenant en ses mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, devant la principale porte et entrée de l'église cathédrale de cette ville de Valence, où il sera mené par l'exécuteur de la haute justice, ayant écrit sur un tableau devant et derrière avec ces mots : Brigadier des fermes, faussaire et calomniateur, et*

¹ Orthographié avec un ou deux "l".

là, étant nue tête et à genoux, dire et déclarer à haute et intelligible voix que méchamment et faussement, il a fait, souscrit et affirmé ledit Procès Verbal dont il se repent et demande pardon à Dieu, au Roi et à la justice ; ce fait être conduit par ledit Exécuteur sur la place des Clercs de cette ville, là marqué sur l'épaule dextre d'un fer chaud à l'empreinte des lettres GAL. Et ensuite attaché à la chaîne pour servir comme forçat sur les galères du Roi à perpétuité ; lui faisant défense de rompre son ban sous peine de la hart et le condamnons en outre en 500 livres de dommages et intérêts envers Jean-Jacques Prévost, adjudicataire général des fermes du Roi, [...] et déclarons le surplus des biens dudit Nicolet acquis et confisqués au Roi, [...]."



Le galérien ne fit pas la totalité de son temps, rachetant pour 50 louis d'or une partie de sa peine. Il revint à Vaujany où, peu de temps après, il se maria, le 21 mai 1776 avec Marie-Thérèse Nouvel. Dans son contrat de mariage, la jeune mariée, qui était mineure et fille unique, recevait la moitié des biens de son père, Joseph Nouvel. Celui-ci paraît d'ailleurs avoir poussé à cette union, affirmant que Nicollet jouissait d'une bonne réputation, faisant commerce des marchandises de la Compagnie des Indes. Pourtant d'autres personnes semblaient savoir, par ouï-dire ou "*bruit public*" qu'il avait été en galère. Il paraît avoir exercé, l'hiver précédent, le métier de précepteur de la jeunesse à Pontcharra ou à Chapareillan. Le choix de ces localités, proches de la frontière de Savoie, pouvant favoriser

de secrètes activités de contrebande, n'était certainement pas le fait du hasard.

Un habitant de Vaujany se rappelait que Joseph Nicollet était absent du pays depuis 1763, "*à cause d'une accusation de vol fait à Sr Eloy Jacquemet*". Une information aurait même été ouverte, avec permission de publier un monitoire. Ledit Nicollet et son frère Jean consentirent alors une obligation en faveur de Jacquemet pour faire cesser les poursuites.



Le 26 juin 1776, un homme portant les cheveux en queue, vêtu d'une veste de drap gris blanc, entra dans le cabaret du Sr Michel Durand à Vizille. L'aubergiste le décrivit ainsi : "*visage rond creusé de petite vérole, taille d'environ 5 pieds 3 pouces [1,79 m.], bien fait et d'assés jolie figure*". Après avoir soupé et couché, l'homme, qui ne s'était pas nommé mais qui avait dit être de Vaujany en Oisans, demanda le lendemain à échanger des louis d'or contre de l'argent blanc. Le tenancier lui remit alors un double louis d'or de 48 livres et 6 louis simples de 24 livres, et il reçut en contrepartie le même montant en écus et en pièces de 24 sols et de 12 sols contre 8 livres d'or simple, ce qu'il consentit. L'aubergiste, en totale confiance, alla ensuite mettre ses louis en sûreté sans les examiner de près. Nicollet, car c'est bien de lui qu'il s'agit, se rendit ensuite chez le notaire Grosset pour lui faire une proposition identique, à savoir des louis d'or contre de l'argent blanc. Mais ce dernier, plus prudent, ayant pesé au trébuchet les louis, les trouva "*courts*" et n'en voulut point... (À suivre)

Ce qui suit n'est pas un souvenir, mais un signe de reconnaissance pour l'association.

Dotation de 3000 € du Crédit Agricole

Le Jeudi 30 mars 2006, au Foyer Municipal du Bourg d'Oisans, se tint l'assemblée générale de la Caisse locale du Crédit Agricole. À 18h 30, de 120 à 130 personnes étaient présentes pour écouter les explications des responsables de la banque verte. Plusieurs membres de notre association étaient présents, invités par le président Régis Laffay.

À la fin de la soirée, fut annoncée la remise à " Coutumes et Traditions de l'Oisans " d'une dotation de 3000 euros pour l'opération de réhabilitation des sentiers des Protestants.

Notre conseiller général, M. Christian Pichoud, ne manqua pas d'applaudir à ce soutien financier, soulignant le dynamisme de notre association, capable de réunir, à l'occasion de son assemblée générale, autant de monde que pour la présente circonstance.

Bernard François et Gérard Gaude furent appelés à la tribune, le premier en tant que président de l'association, et le second comme administrateur, responsable de la section chargée de mener à bonne fin cet ambitieux projet qui rappelle une période difficile de l'histoire de notre région, mais doit aussi contribuer à promouvoir la belle vallée du Ferrand et mieux faire connaître les pittoresques villages de Besse, Clavans et Mizoën.

Remerciant le président Régis Laffay, le directeur de la caisse locale, M. Denis Chevalier, ainsi que tous les administrateurs présents, Bernard François rappela toutes les activités menées par notre association forte de près de 300 adhérents et évoqua aussi tout l'intérêt patrimonial de l'opération Rochetaillée; la réhabilitation en cours de ce tronçon de voie romaine de 500 m. étant aussi susceptible de recevoir une dotation du Crédit Agricole dans les prochaines années.

Après avoir fait l'historique de la présence des huguenots en haut-Oisans et de leur fuite dramatique après la Révocation de l'Édit de Nantes, texte préparé par le spécialiste du protestantisme français, M. Pierre Bolle, Gérard Gaude présenta et commenta un diaporama sur les travaux réalisés par son équipe dans la vallée du Ferrand. Puis le président Laffay remis à nos deux représentants un chèque géant du montant de la dotation de 3000 €, chèque qu'ils présentèrent ensemble à la salle sous les applaudissements et les lumières des flashes des appareils photographiques. Un véritable chèque, qui n'était pas en bois, celui-là, fut remis à notre trésorière, Joëlle Claveyrolas, qui avait aussi été invitée à la tribune.

Tout le monde se retrouva autour d'un apéritif animé, suivi par un copieux repas offert aux invités, excellente occasion de nouer des contacts et de se faire de nouveaux amis.



Les rencontres

Du vendredi 16 au dimanche 18 juin de 14 à 18 h. et tout l'été

Exposition : « Le Patrimoine au bord de l'eau »

Inauguration le vendredi 16 juin à 18h

au Musée des Minéraux et de la Faune des Alpes au Bourg d'Oisans.

Venez découvrir le patrimoine lié à l'eau propre à l'Oisans (fontaines, lavoirs, moulins, barrages et légendes), ainsi que le travail réalisé par les enfants de l'école primaire et ceux de la MJ de l'Oisans à l'occasion de la Journée du Patrimoine de Pays.

Sa réalisation est l'œuvre de Pauline Chanéac, étudiante à Grenoble qui a su, tout au long de l'année scolaire 2005/06, rassembler les matériaux de cette réalisation et nouer les contacts nécessaires pour que ce projet aboutisse.



***Le lundi 17 juillet et le vendredi 4 août, à 20 h. 30 :
Soirées du Film de Haute Montagne
préparées et présentées par Paul COUCHOUD***

Salle de la nouvelle Maison du Parc des Écrins au Bourg d'Oisans – Rue Gambetta.

"De tout là-haut on voit si loin que parfois on voit jusqu'au fond de soi-même". Cette phrase, relevée sur le site de notre compatriote Paulo Grobel, résume bien tout ce qu'on peut lire, écrire ou penser sur le sujet. Mais encore ?

La montagne fait largement partie de notre patrimoine et de nos traditions et il est bien normal que nous lui rendions un hommage régulier par une petite manifestation.

Ces soirées sont à nouveau organisées pour vous faire partager un peu la passion qui anime ces hommes et ces femmes depuis plus d'un siècle, ce feu sacré qui brûle dans les veines de ces alpinistes, skieurs de l'extrême, grimpeurs, free-riders, et qui leur fait accomplir des exploits. Et puis aussi notre prétention est de vous en mettre plein les yeux avec des prises de vue magnifiques dans un environnement minéral et hostile, avec des réalisateurs et des cameramen hors pair, donnant des films primés dans de nombreux festivals (Val d'Isère, Autrans, Les Diablerets ...)



En cordée sur la Meidje

C'est dans une version quelque peu modifiée que nous présentons en 2006 ce nouveau choix de films de Haute Montagne. En effet, nous avons décidé d'actualiser un peu notre "anthologie" en mélangeant les genres et en présentant des films récents dans un cadre lui aussi renouvelé et tout aussi récent puisqu'il s'agit de la salle de la nouvelle Maison du Parc des Écrins au Bourg d'Oisans, mise gracieusement à notre disposition par M. Coursier que nous remercions. Nouvelles aussi sont les dates retenues puisqu'il s'agit de soirées d'été, **le 17 juillet et le 4 août**, pour lesquelles nous espérons attirer des spectateurs nouveaux (et, en particulier, vous, chers adhérents !...), amoureux de la montagne, alpinistes ou non, mais de toute façon attirés par les exploits de ces chevaliers modernes.

Bien sûr, les montagnes présentées dans ces films ne sont pas très proches, car la découverte s'est déplacée de nos Alpes vers des sommets plus hauts, plus difficiles d'accès, plus lointains, en Himalaya ou dans la Cordillère, avec des départs à l'altitude de nos sommets, créant des difficultés nouvelles. Aussi, il ne

s'agit plus de "course", mais d'"expé".

Nous voulons, cette année, surtout privilégier l'histoire vraie, la beauté de la montagne, l'aventure humaine, le documentaire plutôt que la fiction, le récit vécu plutôt que le fantastique. C'est la conquête par deux Anglais du Siule Grande au Pérou qui tourne à la catastrophe, heureusement maîtrisée au prix d'efforts surhumains. C'est la vision comparée de deux époques pour la conquête de sommets dans l'Himalaya : les expés de Mallory et Irvin des années 1920 à l'Everest et celles de guides d'aujourd'hui dont Paulo Grobel, un compatriote habitant les Hières, responsable d'un groupe d'alpinistes emmené en 2004 au sommet du Nemjung (7000 m.)

Nous espérons donc vous retrouver nombreux à ces deux séances qui par ailleurs seront gratuites.

9ème Montagn'Art samedi 29 juillet au dimanche 6 août au Foyer Municipal du Bourg d'Oisans.

On retrouvera, au travers des œuvres d'artistes, l'eau dans tous ses états. Une sélection de vingt clichés ayant pour sujets les fontaines, lavoirs et autres points d'eau de l'Oisans mettra l'accent sur ce petit patrimoine, vital pour la survie de ses habitants.



26 artistes

Thème retenu pour 2006
"Fontaines et lavoirs en Oisans" et autres points d'eau

Comme chaque année, le public sera amené à voter pour "le Tableau de l'Année" et nous organiserons une tombola. La vente des affiches numérotées tiendra lieu de ticket de participation.

Inauguration officielle, suivie d'un apéritif campagnard le samedi 29 à 11 heures.

Le dimanche 6 août : La Fête des Foins aux Deux-Alpes.

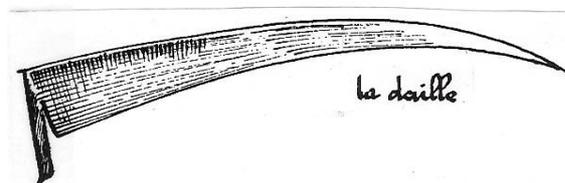
Notre Association doit sa fondation à la première Fête des Foins en 1994.

Le Programme ? "Comme d'habitude" !

Messe, défilé, apéritif offert par la municipalité de Mont-de-Lans, faucheurs, transport de foin, vanneurs, scieurs de long, fileuses, batteuse à bras, débardage à cheval, musiques, costumes, tacots et tracteurs anciens, animations, etc.

Mais en plus : fabrication de cordes, dressage de chiens de troupeaux et un bœuf entier à la broche ! 700 convives sont prévus.

Prière, cependant, de réserver son assiette auprès de l'Office du Tourisme (04 76 79 22 00).



Le dimanche 10 septembre, à Oz-en-Oisans

Assemblée Générale et repas convivial

Dans le bulletin de février, nous avons indiqué une autre date et un autre lieu. Compte tenu des salles et de la restauration disponibles, date et lieu ont changé. Nous vous en avertissons dès maintenant, car l'annonce d'une assemblée générale assortie d'élections, ainsi que les réservations pour le repas demandent un certain temps. Le bulletin d'août sera envoyé plus tôt que d'habitude. Cependant, retenez bien déjà cette date.

M.M.

Un mot du Président :

"Le Bureau actuel de l'Association qui a été élu pour 3 ans (article 8 des statuts) arrivera donc en fin de mandat. Comme il est d'usage, et après présentation des différents rapports : moral, d'activités et financier, l'ensemble du Conseil d'Administration sollicitera sa reconduction pour une nouvelle période de 3 ans. Ce

conseil devant comprendre au minimum 15 administrateurs, des candidatures sont dès aujourd'hui sollicitées. Une fois le Conseil d'Administration renouvelé et reconduit dans sa mission, il élira en son sein, en cours d'après-midi, un nouveau Bureau. Les membres sortants sont, bien entendu, rééligibles.

Nos statuts ne prévoyant pas de donner procuration, seuls ses adhérents présents à l'Assemblée Générale et à jour de leur cotisation, pourront participer au vote des rapports et à l'élection des membres du Conseil d'administration."

Bulletin réalisé par Madeleine Martin – Association pour la sauvegarde des coutumes et traditions de l'Oisans – 38 rue de Viennois – 38 520 – Le Bourg d'Oisans.